



## Votre Auto à la Carte !

### Demande de conversion du brevet de permis militaire afin d'obtenir un permis de conduire civil

- Soit il s'agit d'un premier permis de conduire
- Soit il s'agit d'ajout de nouvelles catégories à un permis existant

<b>Pièce d'identité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans</li><li>* Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans</li><li>* Passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans</li><li>* Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)</li></ul>
<b>Justificatif de domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un avis d'imposition ou de non-imposition</li><li>- Une quittance de loyer faite par un professionnel</li><li>- Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau)</li><li>- Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant</li><li>- Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent</li></ul>
<b>Photo d'identité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La photo d'identité récente et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.</li><li>- La photo doit être de 3.5 x 4.5 cm et respecter les caractéristiques suivantes :</li><li>- En couleur sur fond clair et uni, de face tête nue, visage centré et dégagé, yeux ouverts et visibles</li><li>- Une photo scannée ou photographiée sera refusée</li></ul>
<b>Formulaire visite médicale</b>	<p>Cerfa n°14880*02 complété et signé par le médecin annonçant l'aptitude</p> <p>Vous devez vous soumettre à une visite médicale si vous êtes dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* candidat aux catégories A et B du permis de conduire délivrées pour la conduite de véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap ;</li><li>* candidat aux catégories A et B atteint d'une incapacité a priori incompatible avec l'obtention du permis de conduire ;</li><li>* candidat aux catégories A1, A2, A, B et B1, titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire ;</li><li>* candidat atteint d'une affection a priori incompatible avec la délivrance du permis ;</li><li>* candidat ayant fait l'objet d'une demande de contrôle médical par l'examineur lors de l'épreuve pratique de l'examen.</li></ul>
<b>Document conversion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La partie « volet conversion » du brevet militaire prévue à cet effet, signée par les autorités militaires.</li><li>• Si catégorie D,DE,D1 ou D1E : la copie du certificat constatant l'achèvement de la formation de conducteur de véhicule de marchandises ou de transport de voyageurs.</li></ul>
<b>Contrôle médical : La périodicité du contrôle médical dépend de votre âge et de la catégorie du permis.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis A utilisé pour une activité de transport de personnes à 2 ou 3 roues</li><li>• Permis B utilisé pour les activités suivantes : taxi, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes</li><li>• Permis C et C1 (poids lourd)</li><li>• Permis D et D1 (transport en commun)</li><li>• Permis CE, C1E, DE et D1E (certains véhicules avec remorque)</li></ul>

Coût de la prestation : 39.90 €

